

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2022/080/4.1

Feuillet n°096

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes  
Terrassonnais Haut Périgord  
Noir**

**58 Avenue Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil vingt-deux, le 10 juin**, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Gymnase de Peyrignac, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

**Date de convocation : 2 juin 2022**

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	36
Votants :	43
Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0

## PRÉSENTS :

**Titulaires** : Didier CLERJOUX, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTMONT, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**Suppléant** : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Paul AUMETTRE représente Edmond Claude DELPY.

**Excusés** : Dominique DURUY donne pouvoir à Jean-Louis PUJOLS, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Sébastien LUNEAU, Denis ADAMSKI, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Bernard DURAND, Jean-Michel LAGORSE, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Sabine MALARD donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD donne pouvoir à Nicolas RAVIDAT.

**SECRÉTAIRE** : Mme Bernadette MERLIN.

## OBJET : Conventions de mise à disposition avec les communes de Thenon et d'Aubas

A des fins d'intégration progressive des agents par voie de mutation à terme, il est proposé des conventions de Mise à disposition partielle dans l'attente des recrutements de l'agent ADS et de la gestionnaire administration générale/comptabilité (suite à un départ par mutation).

*Vu* le code général des collectivités territoriales,

*Vu* l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

AR Prefecture

024-200041150-20220610-DE2022080-DE  
Reçu le 14/06/2022  
Publié le 14/06/2022

*Vu* le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.334-1, L.512-6 à 512-9 et L.512-12 à L.512-15,

*Vu* le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

*Vu* le projet de convention de mise à disposition avec la commune de Thenon figurant en annexe à la présente délibération ;

*Vu* le projet de convention de mise à disposition avec la commune de Aubas figurant en annexe à la présente délibération ;

*Vu* l'accord des fonctionnaires concernées ;

**Sur le rapport de Monsieur le Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les projets de conventions de mise à disposition avec la commune de Thenon et avec la commune d'Aubas dont teneur figurant en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 14/06/2022

Le Président,  
Dominique BOUSQUET

**AR Prefecture**

024-200041150-20220610-DE2022080-DE  
Reçu le 14/06/2022  
Publié le 14/06/2022